

Christian PERROT  
5 rue Victor Rossel  
29200 Brest

Jean-Luc Bleunven  
Député du Finistère

36 rue des Trois Frères Le Roy  
29860 Plabennec

Objet : Question écrite au Gouvernement.

Monsieur Bleunven,

Veillez trouver ci-dessous une proposition de question à soumettre au Gouvernement via les questions écrites.

Cette question est relative dans sa formulation à la rupture d'égalité entre électeurs de la circonscription de Brest-rural lors du scrutin des législatives depuis l'imposition à Brest de l'usage des machines à voter électroniques. Dans un cadre plus général elle concerne la rupture d'égalité entre les électeurs d'une même circonscription électorale pouvant intervenir lorsque ces derniers sont confrontés à deux modes de vote différents lors du même scrutin électoral.

### **Question écrite au Gouvernement**

Lors des élections législatives de 2007 et de 2012 les électeurs de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Finistère ont voté via deux modes de scrutins différents : vote avec urne transparente et bulletin papier dans les communes de la partie rurale de la circonscription et vote par l'interface d'une machine à voter électronique dans les bureaux de vote brestois. Seuls les électeurs de la circonscription de Brest-rural ayant utilisés le vote traditionnel avec bulletins papier et urne transparente avaient la possibilité de contrôler toutes les étapes de ces deux scrutins législatifs. Seul le mode de vote utilisé sur la partie rurale de la circonscription aurait permis un recomptage des voix en cas de contestation.

Quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement afin de faire cesser à l'avenir la rupture d'égalité entre les électeurs d'une même circonscription électorale au regard de l'utilisation de deux modes de vote différents?

Veillez agréer Monsieur Bleunven l'expression de mes salutations distinguées,

Christian Perrot